



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

proxénétisme

Question écrite n° 121057

Texte de la question

Mme Brigitte Le Brethon souhaite interroger M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la nécessaire lutte contre le proxénétisme. Nombreux sont les maires des villes de province qui voient arriver dans leur ville par le dernier train du soir, des jeunes femmes souvent étrangères, qui se livrent à la prostitution toute la nuit, pour reprendre le premier train le matin et rentrer à Paris avant d'être, le lendemain soir, sur les trottoirs d'une autre ville de France. Exploitées par des proxénètes et des réseaux mafieux, elles n'ont d'autre avenir que celui qu'on leur impose. La prostitution est légale en France. Personne ne doit donc se méprendre : il ne revient pas à un maire d'organiser un ordre quelconque moral. Chacun est libre, En revanche, un maire ne peut pas admettre que sur les trottoirs de sa ville on impose à un homme ou à une femme de mettre à disposition d'un tiers, sous la menace, ce qui est son unique richesse personnelle, c'est-à-dire soi-même. Personne ne peut rester passif et indifférent face à la traite des êtres humains, On peut s'étonner qu'il y ait tant de voix qui s'élèvent pour des sujets qui, certes, méritent tous l'intérêt mais que globalement il y ait un silence pudique et endormi sur de telles pratiques. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'il entend prendre pour lutter contre cette forme de proxénétisme organisé sur les trottoirs de nombreuses villes de province.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Le Brethon](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121057

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2822